

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 31 janvier 2017 à 17 heures 30 conformément aux convocations du 23 janvier 2017.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 25 août 2016 ; secours d'urgence; questions diverses.

Séance du 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 23 janvier 2017.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIALE ;

Absente : Madame Florence LEMAIRE ;

Secrétaire de séance : Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2017/001 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 1/2017»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Florence HAUBOIS, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo reçue en date du 15 octobre 2016 concernant une administrée qui sera dénommée «dossier 1/2017» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 200 euros (charges de fioul pour domicile).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 200 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2017, sur le compte du demandeur «dossier 1/2017».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 1/2017» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/02/2017

transmise au Préfet le 07/02/2017

Adoption des délibérations n°2017-001 à 2017-001

Fin de la séance à 18 heures 15.

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.